

Convention de mise à disposition de matériel

Entre les soussignés :

Nom de l'association : **Hêtre vit vent**

N° SIRET : 841 915 937 00053

Adresse du siège social : 44 rue de Thionville 57320 Freistroff

Nom et prénom du représentant : _____

Qualité du représentant : _____

Dénommé(e) dans la convention, **le prêteur**,

Et

Nom de l'association ou collectivité : _____

N° SIRET : _____

Adresse du siège social : _____

Nom et prénom du représentant : _____

Qualité du représentant : _____

Dénommé(e) dans la convention, **l'emprunteur**,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le prêteur accepte de mettre à disposition de l'emprunteur du matériel dans le cadre de l'action suivante (descriptif, lieu, date, horaire, ...) : _____

Article 2 – Durée de la convention

L'emprunteur s'engage à venir chercher le matériel le ___ / ___ / ___ à ___ h ___ à _____ (lieu), et à le rapporter le ___ / ___ / ___ à _____ (lieu).

Article 3 – Convention à titre gratuit

La convention est consentie à titre gratuit, cependant l'emprunteur aura à charge ce qui est de l'ordre du consommable. Il s'engage également à assurer le transport aller et retour du matériel désigné.

Article 4 – Propriété

Le matériel reste la propriété du prêteur. La présente convention n'implique aucun transfert de droits sur le matériel.

L'emprunteur n'a pas le droit de céder le matériel ou de le sous-louer.

Article 5 – Inventaire du matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition est composé du matériel désigné dans l'état des lieux joint, dont la valeur est de : _____

Le matériel est mis à disposition à compter du __ / __ / ____, en bon état de présentation et de fonctionnement, état dans lequel l'emprunteur s'engage à le restituer à l'issue de la convention.

Au terme de la mise à disposition, l'emprunteur s'engage à restituer le matériel dans son état initial.

Article 6 – Responsabilités et assurances

L'emprunteur s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de l'activité et pendant le transport de celui-ci (joindre l'attestation d'assurance).

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tout accident ou incident dont les membres de l'association ou des tiers pourraient être victimes du fait ou à l'occasion de son utilisation et/ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de l'emprunteur. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

Article 8 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différent né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention.

A défaut de solution amiable, le litige sera traité par le tribunal compétent.

En cas de non-respect de la part de l'utilisateur des divers engagements mentionnés dans la présente convention, celle-ci se trouverait suspendue ou annulée de plein droit.

Fait en 2 exemplaires, à _____ le __ / __ / __.

Le prêteur
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

L'emprunteur
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

État des lieux pour prêt de matériel

Désignations	Quantité	Etat du matériel & Remarques

Signature du prêteur :

Signature de l'emprunteur :

État des lieux de retour du matériel

Désignations	Quantité	Etat du matériel & Remarques

Date :

Signature du prêteur :

Signature de l'emprunteur :

Consignes d'utilisation du matériel

Gobelets et bols (pour contenu chaud ou froid)

Mettre en place une **consigne** de 2€

Nettoyer les gobelets (lave-vaisselle, éponge ou lavettes) après usage

Les **sécher totalement** (naturellement en pyramide ou avec un torchon à changer souvent)

Les **ranger** par piles de 20

Bidons d'eau (pour de l'eau potable uniquement ; pas d'autres boissons)

Nettoyer l'extérieur en cas de souillures

Vider les bidons après usage, sans attendre

Les **laisser ouverts** pour obtenir un séchage complet

Pichets isothermes (pour café, thé et infusion)

Vider et rincer les pichets

Les **laisser ouverts** pour obtenir un séchage complet

Barnum

Laisser sécher totalement

Enlever et plier les côtés puis les **ranger dans la housse** dédiée

Replier la structure avec le toit et la ranger dans la housse dédiée

Table et mange-debout

Laver à l'aide d'une éponge